Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212903025-20251204-DELIB_2025_91-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage

27 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice	25
Présents	20
Votants	24

L'An deux mille vingt cinq
Le 4 décembre 2025 à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal PRIGENT, Maire

Etaient présents : Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Laura JAMBOU, Aurélien LE BOT, Sophie PATTÉE, Donaïg JOUBIN, Alain POQUET, Gwënola COLLIOU, Fabien BRIVOAL, Luc LEBRUN, Isabelle MAUGEAIS, Erwan PADELLEC (arrivé 20 H.50), Grégory GUERIN, Jean-Yves PIRIOU, Henri MORVAN, Gilles MORVAN, Chantal CULIOLI, Christophe CLERMONT Julie CANADO et Maryline LE GRAET.

Absents excusés :
Frédéric PERROT qui a donné procuration à Laura JAMBOU
Anne-Marie HÉNAFF qui a donné procuration à Sophie PATTEE
Magalie PORTAS qui a donné procuration à Cécile CORMERY-RUCKLIN
Carine GILLAIZEAU qui a donné procuration à Pascal PRIGENT

Absents : Sandrine CARIOU

Secrétaire de séance : Sophie PATTEE a été élue Secrétaire de séance.

Dans le cadre d'une démarche nationale, la Caisse d'Allocations Familiales et la branche famille de la Sécurité Sociale, organisent leurs interventions auprès des collectivités locales. L'objectif est de développer une démarche fondée sur le partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire. Ce partenariat se formalise par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) sur une durée de 4 ans à démarrer le 1er janvier 2026.

DCM 2025-91

Objet :

AFFAIRE GENERALES -

Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) Caf du Finistère, Département du Finistère, Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime et Commune de PONT DE BUIS LES QUIMERC'H

La Convention Territoriale Globale réunit la CAF, la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime et les Communes membres ainsi que le Département du Finistère. Elle aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

La CTG est construite par ses partenaires et repose sur un diagnostic partagé qui met en lumière des enjeux partagés pour le territoire. En fonction des priorités d'actions définies, un plan d'action pluriannuel est formalisé.

Le diagnostic partagé a été mené à l'échelle de la Communauté de Communes en 2024 et 2025. Les enjeux partagés, élaborés en novembre 2025, inscrits à la CTG sont déclinés dans un plan d'actions pluriannuel qui est amendé annuellement.

L'objectif de cette première CTG est de mobiliser largement les acteurs de la cohésion sociale. Pour cela il est proposé la mise en place d'une gouvernance politique partagée par le biais d'un comité de pilotage, d'un comité technique et de commissions. Les enjeux majeurs de la CTG seront travaillés au sein de groupes de travail composés des acteurs du réseau local.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal

- approuve la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires (document synthétique joint en annexe)
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la CAF et les autres collectivités partenaires pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2029.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 4 décembre 2025,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Sophie PATTEE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H 29590

Le Maire,
Pascal PRIGENT